

22 septembre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,  
Président de la 65<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale,  
à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale  
comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité**

Mesdames, Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Distingués délégués,

« La biodiversité est au cœur de la vie »

En déclarant 2010 « Année de la biodiversité » l'Assemblée générale a lancé un appel à célébrer la vie sur terre et la valeur de la biodiversité. L'Année de la biodiversité est une invitation à agir – cette année mais aussi toutes celles à venir – pour sauvegarder la diversité de la vie sur terre.

Je suis très heureux que, en ce début de la 65<sup>ème</sup> session, se tienne une réunion de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité. Je vous y souhaite la bienvenue.

De tout temps, la biodiversité a été essentielle à l'existence humaine. Mais il est souvent difficile de prendre conscience de son importance et surtout des risques posés par sa perte. Et pourtant...

Nous nous alimentons de plantes et d'animaux, les insectes assurent la pollinisation et sont un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, l'eau de pluie devient potable grâce à un processus de filtration à travers les sols, l'oxygène que nous respirons provient de la photosynthèse des algues et des plantes vertes.

Aujourd'hui, partout dans le monde, la biodiversité se perd et l'action de l'homme en est largement responsable. Le changement climatique aggrave encore ce phénomène. Qui plus est, la dégradation de nombreux services vitaux rendus par les écosystèmes met en péril les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En effet, si nous sommes tous menacés par l'appauvrissement de la biodiversité, les conséquences en sont plus lourdes encore pour les plus pauvres d'entre nous. Nombre de zones riches en biodiversité se trouvent dans les pays en développement, dont les populations sont particulièrement dépendantes de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie pour leur subsistance.

Il est réjouissant que la communauté internationale se mobilise face à cette menace. L'adoption en 2002 de l'« objectif de biodiversité de 2010 » a marqué une étape importante. Cet objectif, qui a été aussi intégré à l'objectif du millénaire pour le développement relatif à l'environnement, n'est pas atteint, mais de nombreux États s'en sont inspirés pour prendre des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité.

En outre, de nombreuses initiatives tentent de mieux concilier biodiversité et économie et de mesurer la valeur économique des services rendus par les écosystèmes. Une meilleure connaissance des coûts de la perte de la biodiversité est essentielle pour que nos interventions en vue de la préserver soient plus efficaces. C'est essentiel pour que les entreprises prennent conscience des avantages de la biodiversité et évoluent vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, vers une économie verte.

Nous devons poursuivre nos efforts.

Tout récemment, en juin dernier, à Busan, en République de Corée, la communauté internationale a décidé de la création d'une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique visant à combler le fossé entre les connaissances scientifiques sur la dégradation du milieu naturel et l'action des gouvernements. C'est une percée majeure pour l'organisation d'une réponse multilatérale cohérente et efficace face à la perte de la biodiversité.

Le mois prochain se tiendra à Nagoya, au Japon, la dixième session de la Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique. Y sera adopté le nouveau plan stratégique pour la convention. Je souhaite que les discussions que nous allons avoir aujourd'hui, au cours de cette réunion de haut niveau, contribuent utilement aux négociations qui seront menées à Nagoya, afin d'assurer que le nouveau plan soit exhaustif, ambitieux et réalisable.

Mesdames, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Distingués délégués,

Préserver la biodiversité est indissociable de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration de la santé, de la prospérité et de la sécurité des générations présentes et futures ainsi que de la lutte contre le changement climatique. Préserver la biodiversité n'est pas un luxe, c'est un devoir.